



Organisation des Etats Américains

RAPPORT ANNUEL 1999

*Élaboré
par le
Secrétariat Exécutif
de la CITEL*

Commission Interaméricaine des Télécommunications

LE RAPPORT ANNUEL DE LA CITEL POUR 1999

Synthèse

L'année 1999 a été celle où la CITEL a connu le plus grand succès. Ses réalisations témoignent de la coopération qui existe entre ses membres, les membres associés et le Secrétariat. Au cours de l'année, la majorité des activités de la CITEL étaient orientées vers la mise en oeuvre des mandats reçus du Deuxième Sommet des Amériques et les résultats obtenus constituent une étape importante dans la réalisation des objectifs fixés pour la communauté des télécommunications.

Le rapport décrit les activités des quatre comités permanents de la CITEL, leurs réalisations individuelles et leurs plans pour l'an 2000. Deux autres éléments mettent également en évidence le succès que connaît la CITEL, à savoir:

- a) le nombre de membres associés (244 au 15 novembre 1999);
- b) l'intérêt exprimé par les organisations de télécommunications internationales et régionales à conclure avec la CITEL des accords de travail en coopération.

La Comité directeur de la CITEL (COM/CITEL) a adopté une résolution qui sera envoyée à l'Assemblée générale de l'OEA, dans laquelle il décrit minutieusement les réalisations de la Commission en 1999. La résolution en question est annexée au rapport. Parmi les réalisations les plus remarquables, citons: adoption d'un livre de référence sur le Service universel dans les Amériques; approbation de l'Accord interaméricain de reconnaissance mutuelle sur les procédures d'évaluation de la conformité d'équipements de télécommunications; approbation d'une version actualisée du Livre bleu (un livre de référence qui contient des recommandations sur les politiques de télécommunications pour les Amériques); adoption de directives et de pratiques pour la réglementation de l'interconnexion; élaboration de propositions communes pour les Amériques dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications, l'Assemblée mondiale pour la normalisation des télécommunications qui se tiendra en 2000; achèvement d'un projet pilote sur l'enseignement à distance; approbation de documents de normes cordonnées dans les domaines des Réseaux intelligents, des communications sans-fil et du Système de signalisation No 7.

En reconnaissant que l'**âge de l'information** est arrivé, la CITEL a également adopté une recommandation qui encourage les États membres à déclarer l'INTERNET une priorité qui donne à tous leurs ressortissants une chance égale d'avoir accès à l'information et à la connaissance.

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL	5
2.1 BUTS DE LA CITEL.....	5
2.2 MEMBRES ET PARTICIPANTS.....	6
2.3 STRUCTURE DE LA CITEL.....	6
3. ACTIVITÉS DE LA CITEL.....	7
3.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENTE DE LA CITEL (COM/CITEL).....	8
3.1.1 <i>Réunion du Groupe Ad Hoc sur la structure et le fonctionnement de la CITEL.....</i>	<i>8</i>
3.1.2 <i>Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des réunions du Conseil de l'UIT.....</i>	<i>8</i>
3.1.3 <i>HUITIÈME REUNIÓN DU COM/CITEL</i>	<i>9</i>
3.2 COMITÉ DE COORDINATION.....	10
3.3 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (CCP.I).....	10
3.3.1 <i>Forum de Télécommunications</i>	<i>10</i>
3.3.2 <i>Dixième Réunion.....</i>	<i>11</i>
3.3.3 <i>Onzième Réunion</i>	<i>12</i>
3.3.4 <i>Groupe Ad Hoc sur les processus d'homologation</i>	<i>12</i>
3.3.5 <i>Quelques activités prévues pour l'an 2000.....</i>	<i>13</i>
3.4 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIODIFFUSION (CCP.II).....	13
3.4.1 <i>Cinquième Réunion</i>	<i>13</i>
3.4.2 <i>Sixième Réunion.....</i>	<i>14</i>
3.4.3 <i>Activités prévues pour l'an 2000.....</i>	<i>14</i>
3.5 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT III: RADIOCOMMUNICATIONS (CCP.III)	14
3.5.1 <i>Douzième Réunion</i>	<i>15</i>
3.5.2 <i>Treizième Réunion.....</i>	<i>15</i>
3.5.3 <i>Quatorzième Réunion.....</i>	<i>15</i>
3.5.4 <i>Activités de Coordination avec d'autres organismes régionaux.....</i>	<i>16</i>
3.5.5 <i>Quelques activités prévues pour l'an 2000.....</i>	<i>16</i>
4. SOMMET DES AMÉRIQUES.....	16
5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF	18
5.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES	18
5.2 REPRÉSENTATION DE LA CITEL DANS D'AUTRES FORUMS	20
6. ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES SOUS LES AUSPICES DE L'OEA ET DE LA CITEL.....	21
7. RELATIONS DE COOPERATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX.....	23
8. SITUATION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL.....	23
8.1 CONVENTION DE LIMA.....	23
8.2 CONVENTION INTERAMÉRICAINNE SUR LA LICENCE INTERNATIONALE DE	

RADIOAMATEUR (IARP).....	24
9. BUDGET DE LA CITEL	26
9.1 BUDGET ET EXÉCUTION POUR 1998	26
9.2 BUDGET POUR 1999.....	26
9.3 BOURSES.....	27
9.4 FINANCEMENT EXTERNE	27
10. SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CITEL.....	28
11. CALENDRIER LES RÉUNIONS DE LA CITEL EN 2000	28
12. RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS À ÊTRE ENVOYÉES À L'ASSEMBLÉE	
GÉNÉRALE DE LA OEA	29
ANNEXES	30
A. MEMBRES ASSOCIÉS.....	30
B. TITRES DES RÉOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS	
ADOPTÉES EN 1999.....	33
C. ANNEXE: COM/CITEL/RES 88 (VIII-99)	38
..... NOTIFICATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA AU SUJET DES	
RÉALISATIONS DE LA CITEL EN 1999.....	38

1. Introduction

Le présent rapport a été élaboré en application des dispositions de l'article 90, f de la Charte de l'Organisation des Etats Américains et de l'article 17 du Statut de la CITELE. Le contenu du présent rapport suit les règles formulées par l'Assemblée générale de l'OEA dans sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-O/97) pour l'élaboration des rapports annuels sur les activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 1999.

2. Origine et structure de la CITELE

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) est un organisme de l'Organisation des Etats Américains, institué par l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-O/93), conformément à l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITELE jouit de l'autonomie technique dans la mise en oeuvre de ses fonctions, dans les limites fixées par la Charte de l'Organisation, son statut et les mandats qui peuvent lui être confiés par l'Assemblée générale de l'OEA.

2.1 Buts de la CITELE

- a) Servir d'organe consultatif principal de l'Organisation dans toutes les questions liées aux télécommunications dans le continent américain;
- b) Faciliter et promouvoir par tous les moyens à sa portée le développement continu des télécommunications sur le continent américain;
- c) Organiser et promouvoir des réunions périodiques de techniciens et d'experts pour étudier la planification et le financement, la construction, l'opération, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et d'autres questions concernant l'emploi et l'exploitation des télécommunications dans le continent américain;
- d) Rechercher l'uniformisation des critères et des normes techniques d'opération des systèmes dans le cadre de la normalisation globale de l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- e) Recommander des études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des Etats membres de l'Organisation, en ce qui concerne la planification, l'installation, l'entretien et l'opération des systèmes de télécommunications américains;
- f) Etudier les problèmes juridiques que posent les transmissions directes par satellite, afin d'élaborer des projets de conventions ou d'accords interaméricains dans ce domaine et de formuler une politique uniforme des Etats membres de la CITELE sur cette question auprès des organismes mondiaux pertinents;
- g) Examiner les autres questions liées à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications que lui confie l'Assemblée générale ou les Conseils de l'Organisation.

2.2 Membres et participants

Tous les Etats membres de l'OEA sont membres de la CITELE.

Peuvent participer en tant qu'observateurs les organisations et entités suivantes:

- Les Observateurs permanents près l'OEA;
- Les Etats membres qui ne sont pas membres de l'OEA mais qui ont demandé à participer à la réunion et dont la participation a été approuvée par le COM/CITEL;
- Les Etats non américains qui sont membres des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et qui ont demandé à participer à la réunion, et dont la participation a été approuvée par le COM/CITEL;
- Les organismes spécialisés interaméricains, les entités de l'Organisation et les organismes intergouvernementaux régionaux interaméricains;
- Les Nations Unies et ses organismes spécialisés;
- Les organismes internationaux ou nationaux qui sont Parties à des accords ou mécanismes établissant des relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes et entités, ou lorsque le COM/CITEL en décide ainsi;
- Les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui se consacrent aux questions de télécommunications dans la région et dont la participation a été approuvée par le COM/CITEL.

Le statut de la CITELE adopté en 1993 a également autorisé la participation, à titre de membres associés, des Comités consultatifs permanents de la CITELE, des organisations ou entreprises scientifiques ou industrielles liées aux télécommunications, qui jouissent de la personnalité juridique et sont établies dans un Etat membre de la CITELE, si cet Etat donne son approbation. Chaque membre associé verse une contribution annuelle minimale de 2000 dollars des Etats-Unis (CITEL/RES.21 (II-98)) et participe avec voix délibérative mais sans droit de vote. Les membres associés peuvent participer aux délibérations, présenter des articles techniques et recevoir les documents du Comité consultatif permanent dont ils sont des membres associés ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes de travail Ad Hoc. Voir l'Annexe, section A, qui présente une liste des membres associés, actualisée au 1er décembre 1999. Au 1er décembre 1999, la CITELE comptait 217 membres associés.

2.3 Structure de la CITELE

La structure de la CITELE est présentée ci-après.

- Assemblée de la CITELE
- Comité directeur permanent, COM/CITEL
- Comités consultatifs permanents, CCP:
 - Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications (CCP.I)
 - Comité consultatif permanent II: Radiodiffusion (CCP.II)
 - Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CCP.III)
- Secretariat exécutif

Le Comité de coordination a pour fonction d'apporter son concours à l'administration et à la planification stratégique de la Commission. Lorsqu'il y a lieu, les Comités consultatifs permanents créent des groupes de travail et des groupes de travail Ad Hoc

chargés d'analyser des questions revêtant un intérêt spécial. A l'heure actuelle, il y a 23 groupes de travail et groupes de travail ad hoc qui couvrent les aspects fondamentaux des télécommunications et des radiocommunications. Un exposé détaillé de leurs activités en 1999 figure au chapitre 3.

3. Activités de la CITELE

L'industrie des télécommunications traverse un processus de développement technologique et de croissance sans précédent qui a modifié nos vies de manière impressionnante. Cependant, ce changement exige que la CITELE s'adapte rapidement aux transformations qui se produisent dans l'environnement des télécommunications et soit attentive aux besoins de ceux qu'elle représente.

La structure de l'industrie des télécommunications connaît une transformation aux niveaux national et international à cause de la privatisation, de la libre concurrence, des alliances, des fusions et des acquisitions. De même, la différence entre les différents segments de l'industrie et du marché disparaît progressivement sous l'effet de la convergence technologique, ce qui accélère les forces qui transforment l'industrie.

Ces changements créent au sein de la CITELE de nouveaux besoins et de nouvelles perspectives. Les Administrations, par exemple, souhaitent que la CITELE les aide à résoudre les problèmes de politique et de réglementation causés par la mondialisation et la convergence tandis que les membres associés voudraient que la CITELE suive le rythme de l'évolution du marché et prête ses services avec le plus haut degré d'efficacité et la plus grande économie possible. Ils veulent également avoir droit à la parole au moment où se prennent des décisions sur la ligne d'action à adopter par la CITELE et sur la manière d'utiliser leurs contributions financières.

Sous l'effet de ces tendances, les travaux de la CITELE (documents, résolutions, recommandations, décisions, etc.) augmentent de plus en plus et l'on prévoit que ce processus se poursuivra en l'an 2000. Un des problèmes les plus importants auxquels la CITELE sera confrontée à l'avenir consiste à pouvoir répondre à cette demande croissante et à faire en sorte que l'OEA se maintienne comme le forum qui réunit les experts de télécommunications des secteurs publics et privés de la région des Amériques afin d'examiner et de résoudre les questions nombreuses et difficiles que pose l'environnement actuel des télécommunications. La CITELE doit continuer à accorder son aide pour l'établissement du débat initial qui permettra d'arriver à une compréhension authentique des questions et, en définitive, elle doit créer des bases solides pour le processus de prise de décisions puisqu'elle joue un rôle de catalyseur dans le débat et, en définitive, dans l'obtention d'un consensus permettant finalement l'interconnexion de la région.

Parmi les questions les plus importantes examinées par la CITELE en 1999, citons:

- Achèvement du livre sur "Le service universel dans les Amériques".
- Adoption d'un texte pour l'Accord de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications.

- Adoption des lignes directrices pour l'élaboration d'un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications pour les Amériques.
- Adoption d'un Modèle pour la création d'un système d'enseignement à distance élaboré dans le cadre du *Premier projet pilote de télé-éducation pour les Amériques*
- Augmentation de la coopération avec des organisations régionales et internationales, ce qui réduit la possibilité de tout double emploi des efforts.
- Augmentation de la participation et appui à la préparation de propositions communes des Amériques dans les réunions mondiales sur les télécommunications et les radiocommunications.
- Adoption des directives et pratiques de la CITELE pour la réglementation de l'interconnexion.
- Recommandations pour l'attribution du spectre à des services de télécommunications dans le but d'harmoniser et d'obtenir l'utilisation la plus efficace du spectre dans la région.

En 1999, la CITELE a organisé 9 réunions. Durant ces réunions, elle a adopté 50 résolutions, 12 recommandations et 11 décisions (XIV CCP.III et VIII COM/CITELE resort pas compris).

La suite de ce chapitre du rapport récapitule les réalisations et les activités les plus saillantes de l'année 1999.

3.1 Comité Directeur Permanente de la CITELE (COM/CITELE)

Président:	Sr. Juan Hidalgo (Equateur)
Vice-président:	Sr. Antonio Name (Argentine)

3.1.1 Réunion du Groupe Ad Hoc sur la structure et le fonctionnement de la CITELE

Washington, DC, Etats-Unis, 18 et 21 mai 1999.
Mexico, DF, Mexique, 6 et 10 septembre 1999.

Le groupe a élaboré un rapport global en tenant compte des résultats du questionnaire sur la Structure et le fonctionnement de la CITELE qui a été présenté durant le colloque sur la restructuration de la CITELE réalisé parallèlement à Treizième Réunion du CCP.III. Parmi les questions examinées, mentionnons celles-ci:

- Il a été recommandé aux Administrations d'intégrer les Membres associés à leurs délégations nationales pour la participation aux travaux de la CITELE, tant au cours des réunions du COM/CITELE qu'à celles de l'Assemblée.
- Élaboration de nouveaux mandats pour le Comité de coordination.

3.1.2 Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des réunions du Conseil de l'UIT

Washington, DC, Etats-Unis, 20 mai 1999.

**Trois réunions durant la réunion du Conseil de l'UIT, juin 1999.
Guayaquil, Equateur, 15 décembre 1999.**

La CITELE est consciente du fait que le Conseil de l'UIT examine de nombreuses questions auxquels sont confrontés les pays des Amériques. Par l'intermédiaire de ce Groupe de travail, les pays des Amériques ont l'occasion d'examiner l'ordre du jour du Conseil et de coordonner leurs positions avant la réunion annuelle.

Parmi les résultats obtenus, soulignons le fait que les pays de la région des Amériques qui participent au Conseil de l'UIT font maintenant partie du Groupe de travail du Conseil chargé de la restructuration de l'UIT et de l'analyse des dépenses des membres du secteur, ainsi que du Groupe d'experts qui étudie la réglementation des télécommunications.

La méthode de travail acceptée consistait à examiner chaque document présenté, à formuler des conclusions et à définir des lignes d'action devant être exécutées par les Membres de la CITELE qui font partie du Conseil de l'UIT et des Membres de la CITELE qui ne font pas partie du Conseil mais assistent en qualité d'Observateurs à ses réunions et à celles de ses groupes de travail.

3.1.3 HUITIÈME REUNIÓN DU COM/CITELE

Guayaquil, Equateur, 13 au 17 décembre 1999.

La Huitième Réunion de COM/CITELE s'est tenue du 13 au 17 décembre 1999. Cette réunion a approuvé des révisions du Plan stratégique, du Livre bleu sur les politiques de télécommunications, un calendrier d'événements pour l'année 2000, le rapport annuel et elle a décidé de définir des plafonds budgétaires pour l'année prochaine. Elle a également décidé que les résultats des travaux concernant le réaménagement et la révision des règlements devraient être envoyés au Département des questions juridiques aux fins de révision. Le progrès accompli dans l'exécution des mandats reçus du Deuxième Sommet des Amériques a été passé en revue et une résolution adoptée pour informer l'Assemblée générale de l'OEA des réalisations de l'année. Deux groupes de travail ad hoc ont été créés dont un pour amorcer les préparatifs de la section du Plan d'action sur les télécommunications à l'intention du Troisième Sommet des Amériques.

3.2 Comité de Coordination

Washington, DC, Etats-Unis, 19 au 21 mai 1999.

Conformément à son mandat, le Comité a réalisé un examen du programme d'activités, du budget, du projet de calendrier de la Huitième réunion du COM/CITEL, du critère adopté par la CITEL pour la représentation aux réunions d'autres organisations internationales et régionales et du rôle des organisations régionales dans les conférences mondiales de l'UIT. Il a également analysé et décidé de soumettre à l'approbation du COM/CITEL l'Accord cadre entre la Commission Interaméricaine des Télécommunications et d'autres organismes internationaux intergouvernementaux et semi-officiels. Dans le cas d'organismes non gouvernementaux, l'Accord aurait des différences mineures par rapport à celui présenté et, dans le cas des accords gouvernementaux, la procédure est totalement différente puisqu'elle passe par les représentants près l'OEA.

En ce qui concerne la nécessité manifeste d'améliorer la communication de la CITEL avec les missions près l'OEA, il a été décidé:

- a) D'élaborer un document informatif qui serait envoyé aux Missions permanentes près l'OEA et dans lequel seraient décrites les activités de la CITEL. Cela leur permettra d'avoir davantage d'éléments de jugement lors de l'examen des questions liées à la CITEL;
- b) De faire un exposé à l'intention des représentants des missions des pays à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de coordination.

3.3 Comité Consultatif Permanent I: Services Publics de Télécommunications (CCP.I)

Président:	M. Claudia de Francisco Zambrano (Colombie)
Président Suppléant:	M. Félix Castro Rojas (Colombie)
Vice-président:	M. Edmundo Matarazzo (Brésil)

Cette année, le Comité a concentré son attention sur des questions de haute priorité pour la région, notamment l'adoption du texte de l'Accord de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications (ARM), l'adoption de directives et de pratiques de la CITEL pour la réglementation de l'interconnexion, l'achèvement du livre "Le service universel dans les Amériques" et l'adoption d'un Modèle pour la création d'un Système d'enseignement à distance élaboré dans le cadre du *Premier Projet Pilote de Télé-éducation pour les Amériques*.

3.3.1 Forum de Télécommunications

Foz do Iguaçu, Brésil, 15 au 17 mars 1999.

Le Forum sur les télécommunications auquel ont assisté 275 participants comprenait une série de six séminaires. Les questions suivantes ont été examinées: la réglementation des interconnexions, le commerce électronique, la téléphonie IP, la télé-médecine, la télé-éducation et la résolution du problème du passage à l'an 2000. Les

séminaires sur les interconnexions, la téléphonie IP et le commerce électronique ont eu le plus grand nombre de participants.

Nous donnons ci-après quelques informations sur le déroulement des séminaires.

Séminaire de télécommunications sur l'IP. Ce séminaire a dégagé quelques-unes des questions dont il faut tenir compte, notamment: la convergence technologique, la situation actuelle de l'Internet, les formulaires pour le paiement des services par les clients, les services à offrir, les normes, la qualité des services, les infrastructures, l'impact sur les exploitants et les organismes régulateurs.

Séminaire sur l'an 2000. Les procédures mises en oeuvre dans certains pays et l'état des plans ont été examinés. Plusieurs procédures ont été présentées, la majorité recommandant l'établissement d'un inventaire pour l'année 2000, y compris la vérification, l'essai et la classification de tous les éléments de l'inventaire, l'adoption des corrections requises et leur exécution. Le passage à l'an 2000 représente un vrai défi technologique et administratif. Le Séminaire, en conclusion, a reconnu que ce changement de date requiert un engagement total de tous les gouvernements et de tous les secteurs de l'industrie.

Séminaire sur la réglementation de l'interconnexion. Ont été examinées les diverses méthodes suivies par l'Argentine, le Brésil, le Pérou, la République dominicaine et, d'une manière générale, les tendances internationales qui cherchent à assurer une concurrence équitable. Différentes méthodes de calcul de coût et de meilleures pratiques ont été analysées.

Séminaire sur le commerce électronique. Ces dernières années, le commerce électronique a surgi comme un nouveau modèle de commerce. Il y a eu des débats sur les nouveaux développements technologiques et leurs implications ainsi que sur les questions technologiques qui doivent être examinées pour augmenter l'efficacité du commerce électronique.

Séminaire de télé-médecine et de télé-éducation. Les différentes technologies et les avantages découlant de leur mise en oeuvre ont été analysés. On a décrit quelques projets pilotes qui actuellement font l'objet d'études en Argentine et au Brésil.

3.3.2 Dixième Réunion

Cartagena de Indias, Colombie, 29 juin au 3 juillet 1998.

Au cours de cette réunion, le CCP.I a réalisé des progrès considérables dans l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par le Sommet des Amériques de 1998. Parmi les questions débattues et examinées figuraient les suivantes:

- Élaboration d'un accord cadre pour faciliter le commerce des équipements de télécommunications (Accord de reconnaissance mutuelle)
- Élaboration des directives sur l'interconnexion pour la région des Amériques
- Compilation des informations pour le livre sur le Service universel dans les Amériques
- Examen de l'Analyse stratégique du CCP.I

- Coordination des groupes de travail du CCP.I chargés des questions liées aux réseaux IP
- Adoption des Normes coordonnées pour le PCS de faible puissance dans la bande 1910-1930 MHz
- Achèvement des activités du groupe de travail sur le Développement des ressources humaines

3.3.3 Onzième Réunion

Buenos Aires, Argentine, 25 au 29 octobre 1999.

Au cours de cette réunion, le CCP.I a exécuté le mandat de l'OEA consistant à élaborer un Accord de reconnaissance mutuelle concernant les équipements de télécommunications; il a formulé des directives pour la réglementation des interconnexions dans la région; il a fourni des informations sur les pratiques en usage dans les Amériques en matière de service universel; il a préparé une contribution à l'Assemblée mondiale sur les normes de télécommunications 2000 et il a défini une nouvelle stratégie pour permettre au CCP.I de jouer un rôle de leader dans la formulation de recommandations pour guider les Amériques sur la manière de répondre aux changements technologiques qui reconfigurent les télécommunications. Voici les questions qui ont été examinées:

- Élaboration d'un accord cadre pour faciliter le commerce en matière d'équipements de télécommunications (Accord de reconnaissance mutuelle)
- Adoption de directives sur l'interconnexion pour la région des Amériques
- Adoption du Livre sur le service universel dans les Amériques
- Adoption d'un nouveau plan stratégique pour le CCP.I.
- Création d'un groupe de travail pour l'examen des questions liées aux réseaux IP.
- Analyse d'une méthode de coûts différentiels pour établir les prix destinés aux tarifs comptables internationaux.
- Mise à jour du Livre Bleu sur les Politiques des télécommunications dans les Amériques

3.3.4 Groupe Ad Hoc sur les processus d'homologation

Washington, DC, Etats-Unis, février 1999.

Foz do Iguaçu, Brésil, 18 mars 1999.

Washington, DC, Etats-Unis, octobre 1999.

Afin d'élaborer l'Accord de Reconnaissance mutuelle (ARM) des équipements de télécommunications, on a réalisé trois réunions indépendantes de celles qui se tiennent habituellement au cours des réunions du CCP.I. L'objectif des ARM consiste à soumettre un produit aux essais une seule fois et réduire ainsi le temps de commercialisation et les coûts. Les ARM passent par deux phases.

Dans la phase I, les pays membres se mettront d'accord sur la reconnaissance mutuelle des laboratoires d'essais des autres et s'engageront mutuellement à accepter les résultats des essais réalisés dans ces laboratoires.

Dans la phase II, les pays membres se mettront d'accord sur la reconnaissance mutuelle des organismes d'homologation et l'homologation de l'équipement de télécommunications par ces organismes.

Les ARM visent à stimuler le commerce et l'investissement, à garantir l'accès aux marchés, à réduire les coûts et les retards et à rendre la réglementation plus efficace.

Le texte final a été élaboré durant la Onzième réunion du CCP.I réalisée à Buenos Aires, Argentine.

3.3.5 Quelques activités prévues pour l'an 2000

- Études et recommandations concernant les questions liées aux réseaux IP
- Examen du mandat de chaque groupe de travail
- Présentation des positions du CCP.I devant l'Assemblée mondiale sur les Normes de télécommunications de l'UIT
- Tenue du troisième Forum sur les télécommunications CITEL/CCP.I sur des questions comme la convergence du Réseau public commuté et les réseaux IP
- Analyse des avantages de la technologie IP dans la région.
- Assistance aux pays des Amériques en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord de Reconnaissance Mutuelle sur l'homologation des équipements.
- Élaboration de propositions et de recommandations de politiques sur la mise au point et la mise en place de l'infrastructure pour l'information dans les Amériques, comme partie intégrante de la mondialisation de la société de l'information.

3.4 Comité Consultatif Permanent II: Radiodiffusion (CCP.II)

Président: M. Diego Souto (Uruguay)
Vice-présidents: M. Miguel Pesado (Argentine)
M. Winston Hay (Jamaïque)

3.4.1 Cinquième Réunion

Montevideo, Uruguay, 14 au 18 juin 1999.

La Cinquième réunion du Comité consultatif permanent II a examiné plusieurs questions de grande priorité; un intérêt nouveau imprégnait les activités. Dans le prochain millénaire, "convergence" pourrait bien être le mot qui définira la technologie et, dans ce contexte, le Comité a travaillé pour répondre à l'attente des États membres et de ses membres associés.

Le 14 juin a eu lieu un séminaire coordonné par M. Mauro Assis (Brésil) sur la "Radiodiffusion numérique sonore". C'était là l'occasion de réunir plusieurs organismes liés à la radiodiffusion et de pouvoir partager les informations et les expériences. Plusieurs systèmes et méthodes de réalisation ont fait l'objet de débats. Voici quelques-uns des principes jugés fondamentaux pour arriver à une introduction fructueuse de la Radiodiffusion numérique sonore: l'utilisation efficace du spectre, l'harmonisation des

politiques d'attribution du spectre dans les États membres de la CITEL, la compatibilité des nouveaux systèmes avec les systèmes existants et la garantie de l'accès gratuit de la population aux services de haute qualité.

On a également effectué une analyse des questions de radiodiffusion pour la Conférence mondiale des radiocommunications, surtout en ce qui concerne les Appendices 30 et 30A et les services SFS non-OSG par rapport aux SFS. Nous devons mettre l'accent sur le fait que s'agissant de la radiodiffusion pour la Région 2 examinée dans le cadre du point 1.13 de l'Ordre du jour, la principale question est de déterminer l'utilité et, dans l'affirmative, la manière de réviser ces limites provisoires de "epfd" et de "apfd" de sorte que le brouillage total produit dans la liaison montante et descendante par une multitude de systèmes SFS non-OSG ne dégrade pas sensiblement la performance des systèmes SRS actuels et futurs.

3.4.2 Sixième Réunion

San Diego, Californie, Etats-Unis, 8 et 9 décembre 1999.

Cette réunion avait pour but d'étudier et d'élaborer les propositions communes de la CITEL en matière de radiodiffusion pour la Conférence mondiale des radiocommunications de l'an 2000. Les résultats des travaux de l'UIT ont été débattus et le texte correspondant a été adopté à la Réunion préparatoire de la Conférence.

3.4.3 Activités prévues pour l'an 2000

Voici quelques-unes des activités prévues pour l'an 2000:

- Rapport sur le Système de radiodiffusion numérique sonore. Il contiendra une description des technologies actuelles et futures, l'utilisation des bandes de spectre attribuées au service de radiodiffusion et les questions liées au partage des fréquences.
- Achèvement de l'analyse des questions relatives à la radiodiffusion inscrites à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'an 2000.
- Forum sur les politiques de radiodiffusion faisant intervenir les secteurs public et privé. Ce forum aidera à répondre aux besoins de développement du service de radiodiffusion dans la région et stimulera l'utilisation efficace du spectre radioélectrique.
- Réalisation d'un Séminaire sur la Télévision numérique auquel seraient convoqués l'UIT, les organismes producteurs de normes et de technologies, ainsi que les administrations de la Région qui souhaitent faire des exposés sur les progrès réalisés en la matière.

3.5 Comité Consultatif Permanent III: Radiocommunications (CCP.III)

Président: Mme Salma Jalife (Mexique)
Vice-président: M. Amadeu Castro Neto (Brésil)

Tous les efforts ont convergé vers l'exécution du mandat du Comité consistant à organiser une utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques dans la région. Cette année la coopération avec d'autres

organisations au niveau mondial et régional a été renforcée. Nous soulignons en particulier le développement et l'élaboration de plus de cent projets de propositions communes de la CITELE pour la CMR-2000.

3.5.1 Douzième Réunion

San José, Costa Rica, 12 au 17 avril 1999.

Ainsi que cela s'est fait durant les dernières réunions, un Séminaire a été réalisé le 12 avril 1999 sur les Coûts résultant de l'utilisation du spectre radioélectrique dans les Amériques, de la part des différents services de radiocommunications. C'était une occasion d'apprendre les expériences du Brésil, du Canada, du Mexique, d'El Salvador, des États-Unis et du Costa Rica.

Conformément aux prévisions, on a préparé un premier projet de rapport sur les propositions de la CITELE destinées à la CMR-2000, lequel a été envoyé à toutes les administrations aux fins d'analyse.

On a également décidé de créer une page de la CITELE avec des informations sur les procédures d'homologation des VSAT dans les États membres de la CITELE. Ces procédures faciliteront l'octroi de licences de fonctionnement pour les VSAT et leur déploiement dans la région.

La nécessité d'une utilisation efficace et harmonieuse du spectre a donné lieu à plusieurs recommandations:

- Utilisation de la bande 360-390 MHz des équipements médicaux qui utilisent une modulation à haute fréquence spectrale d'au moins 16 états de modulation
- Attributions de fréquences pour les réseaux du SMS non-OSG qui ont fait l'objet de la procédure de notification établie dans le Règlement S9.11 A, antérieurement la Résolution 46 (Rev.CMR-95), et les dispositions relatives au Règlement des Radiocommunications de l'UIT.

3.5.2 Treizième Réunion

Mexico, DF, Mexique, 6 au 10 septembre 1999.

Le 6 septembre a eu lieu un Séminaire sur l'utilisation de l'infrastructure cellulaire pour offrir des services d'accès sans fil dans les Amériques. Les gouvernements et le secteur privé ont expliqué leurs réalités au cours de ce séminaire.

On a également procédé à des préparatifs spéciaux pour la Réunion préparatoire de la Conférence mondiale des radiocommunications, RPC, et l'on a poursuivi l'élaboration d'un document qui comporte les premiers projets de propositions communes pour la CMR-2000.

3.5.3 Quatorzième Réunion

San Diego, États-Unis, 6 au 10 décembre 1999.

Au cours de cette réunion a eu lieu un Séminaire destiné à informer le public au sujet des résultats des essais du satellite de démonstration pour les applications non vocales du SMS non-OSG dans les fréquences inférieures à 1 GHz. Plusieurs Administrations ont participé activement à ces études et des rapports ont été élaborés sur l'expérience technique, opérationnelle et de partage de fréquences avec les systèmes SMS non-OSG fonctionnant au-dessous de 1 GHz. L'exploitant de satellites des États-Unis qui a réalisé la démonstration détient une autorisation et une licence expérimentale provenant de l'autorité compétente des États-Unis et opère en coordination avec l'UIT. Un Séminaire a également été réalisé sur les Services fixes à large bande travaillant au-dessus de 20 GHz.

La réunion a adopté les premières propositions communes de la CITELE destinées à la CMR-2000. Elles sont appuyées par au moins cinq administrations.

3.5.4 Activités de Coordination avec d'autres organismes régionaux

Dans le cadre de la coordination avec d'autres régions, la CITELE a participé aux réunions suivantes:

- CPG-2000-5 de la CEPT qui a eu lieu à Balantofüred, Hongrie, du 17 au 20 mai 1999.
- CPG 2000-6 de la CEPT qui a eu lieu à Rodas, Grèce, du 27 septembre au 1er octobre 1999.
- Troisième réunion du Groupe dans le cadre des préparatifs de la Conférence de l'APT qui a eu lieu à Gold Coast, Australie, du 3 au 8 octobre 1999.

La CMR-97 a amplement démontré que la coopération interrégionale permet d'arriver à des solutions amiables lorsque des problèmes se présentent. Si l'on crée un esprit de coopération similaire entre les différentes régions, il sera possible d'harmoniser à l'échelle mondiale les attributions de fréquences des services. Le CCP.III a accéléré ses activités de coordination avec les organismes régionaux et obtenu des résultats.

3.5.5 Quelques activités prévues pour l'an 2000

La Quinzième Réunion du CCP.III se tiendra à Mar de Plata, Argentina, du 6 au 10 Mars 2000. Au cours de cette réunion, on mettra la dernière main aux propositions communes de la CITELE pour la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT.

4. Sommet des Amériques

Durant le Deuxième Sommet des Amériques, on a adopté un nouveau mandat pour la question des télécommunications, dans lequel l'accent est mis sur la nécessité de déployer de plus grands efforts pour la mise en oeuvre d'une infrastructure régionale de l'information à travers les Amériques et pour l'obtention d'un accès économique aux services téléphoniques et à l'Internet.

Ces questions sont au centre des activités de la CITELE ainsi qu'en témoignent les questions traitées par ses Comités consultatifs permanents I, II et III.

Activités de suivi du Sommet

En 1999, la CITELE a réalisé plusieurs activités liées au Plan d'action du Sommet des Amériques de 1998, spécialement dans les domaines suivants:

- a) Accord de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications;
- b) Directives pour la réglementation de l'interconnexion;
- c) Service universel;
- d) Coordination de normes;
- e) Mise à jour du "Livre Bleu" sur les politiques de télécommunications pour les pays des Amériques.

Accord de Reconnaissance mutuelle (ARM)

Le Comité consultatif permanent I, Services publics de télécommunications, a terminé et approuvé en octobre l'Accord interaméricain de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications (ARM). Cet accord a été remis au Comité directeur permanent de la CITELE pour qu'il l'appuie et l'achemine à l'Assemblée générale de l'OEA en demandant à celle-ci d'encourager les membres à mettre en oeuvre l'ARM dans leurs pays.

Directives pour la réglementation de l'interconnexion

Le Comité consultatif permanent I a également élaboré et adopté en octobre un jeu de directives pour la réglementation de l'interconnexion. Ces directives portent sur les terminaux, les principes et instruments que les pays membres de la CITELE peuvent utiliser pour introduire un système d'interconnexion qui stimule la compétence en tandem avec d'autres objectifs normatifs importants.

Service universel

Le CCP. I de la CITELE, travaillant conjointement avec l'UIT et l'AHCIET, a terminé le Livre sur le Service universel dans les Amériques.

Coordination de normes

Dans ce domaine, la CITELE a adopté en octobre deux documents de normes coordonnées pour les systèmes d'accès sans fil à faible vitesse et les Systèmes d'accès sans fil fixes dans la bande 1910 – 1930. Cette résolution aidera les pays membres à introduire de nouveaux systèmes et services pouvant bénéficier à tous les peuples de la région.

Mise à jour du "Livre Bleu" sur les politiques de télécommunications pour les pays des Amériques.

La mise à jour de cette publication tiendra les pays membres informés des derniers progrès liés à l'introduction de nouvelles technologies et des avantages susceptibles de provenir de ces nouveaux systèmes ainsi que des progrès en matière de réglementation. Les versions actualisées seront soumises à la considération du Comité directeur permanent de la CITELE en décembre. En outre, au début de l'année prochaine, un autre volume traitant exclusivement de l'application de procédures administratives dans les pays membres sera publié. Cette publication sera une entreprise conjointe de la CITELE, de l'Association américaine des avocats et de l'Association interaméricaine des avocats.

Mise en oeuvre du Réseau d'échange de l'information des Amériques (AISN)

Le CCP.I a mis en place un réseau d'échange des informations dans les Amériques. Les principaux éléments de la proposition du réseau AISN sont fondés sur ce qui suit:

- élargissement à toutes les Amériques de la disponibilité de l'accès à Internet,
- intérêt accru dans les Amériques à démontrer la valeur des technologies Internet et Web par leur mise en oeuvre pratique,
- élargissement de l'utilisation de la technologie des réseaux par les organisations chargées de la formulation et de la coordination de normes visant à présenter et à divulguer l'information via Internet,
- comme indiqué antérieurement, les progrès réalisés s'ajoutent à la somme accrue des informations disponibles via Internet et Web,
- accord de la CITELE au niveau du CCP.I pour que le Groupe de travail pour la promotion de la GII poursuive ses plans de mise en oeuvre de l'AISN,
- accord de principe de la CITELE pour faciliter l'incorporation de l'AISN au serveur de la CITELE.

De même, le Comité T1 est disposé à apporter un soutien à la mise en oeuvre de l'AISN au moyen de sa participation comme membre associé et par l'intermédiaire du Secrétariat basé à Washington, D.C.

5. Activités du Secrétariat exécutif

5.1 Activités générales

Durant l'année écoulée, les principales activités du Secrétariat exécutif comportaient les éléments suivants:

- Il a préparé, planifié et envoyé des invitations à toutes les réunions du COM/CITELE, des CCPs, des Groupes de travail et de Groupes de travail ad hoc.
- Il a reçu des contributions, élaboré et organisé la documentation de chacune des réunions.
- Il a envoyé la documentation provenant des réunions aux Missions permanentes et Missions d'observateurs permanents près l'OEA, aux représentants des États membres près la OEA, aux membres associés et aux organismes internationaux.

La documentation comprend: le rapport final, la liste des documents, la liste des participants et les comptes rendus analytiques des séances plénières, le cas échéant.

- Il a préparé des exposés sur les activités de la CITEL.
- Il s'est assuré que les informations envoyées par courrier électronique ont été reçues. Il a effectué une vérification constante et la mise à jour des informations des points de contact.

En outre, le Secrétariat exécutif:

- A répondu à toutes les demandes d'information provenant des pays membres, des Missions d'observateurs permanents près l'OEA, des Membres associés, des organisations et organismes internationaux et régionaux, des personnes ou organismes intéressés par les activités de la CITEL.
- A élaboré des bulletins sur les activités de la CITEL. Ces bulletins en décrivent les faits saillants.
- A préparé et actualisé la page de la CITEL à INTERNET.
- A actualisé les informations sur le forum électronique de la CITEL.
- A participé au forum électronique de la CITEL.
- A élaboré le budget.
- A rédigé les rapports demandés par le Secrétariat général de l'OEA.
- A exercé un contrôle sur les contributions des Membres associés et préparé la documentation appropriée en cas de nouvelles affiliations.
- A élaboré différentes brochures pour diffuser des informations sur la CITEL.
- A mis à jour et tenu les archives physiques et électroniques de la CITEL.

5.2 Représentation de la CITEL dans d'autres forums

Le Secrétariat a participé à d'autres réunions qui ont eu lieu dans le cadre du calendrier régulier des activités de la CITEL. Une brève explication des principales activités est présentée ci-après:

- Réunion des Ministres du Commerce (Miami)
- Réunion des Ministres du Commerce (Costa Rica)
- Rencontre régionale d'organismes régulateurs et d'exploitants des télécommunications des Amériques (Caracas, Venezuela, du 14 au 17 septembre 1999)
- Réunion de l'Union des Télécommunications de la Caraïbe, CTU (Iles Caïman)
- Assemblée générale de l'OEA (Ville de Guatemala, Guatemala, 6 au 8 juin 1999)
- TELECOM-99
- Réunion conjointe CITEL/UIT sur les Centres d'excellence (Buenos Aires, Argentine, du 1er au 3 novembre 1999 et Quito, Équateur, les 9 et 10 décembre 1999).

Au cours de ces réunions ont été définies la structure et les méthodes de travail des centres d'excellence de l'UIT qui ont permis de donner une formation dans les questions liées aux télécommunications.

L'objectif consiste à créer un mécanisme au niveau régional pour la fourniture de services spécialisés – de haut niveau – de formation, d'assistance, de services consultatifs et d'informations dans des domaines prioritaires des télécommunications. Ce qui précède sera fait grâce à l'identification systématique des ressources existantes et en mettant ces ressources à la disposition des différents participants du secteur des télécommunications des pays de la Région.

Voici quelques-unes des fonctions des Centres d'excellence:

Déterminer les besoins prioritaires en matière de formation, de services consultatifs, de développement, etc., de gouvernements, de régulateurs et d'exploitants des télécommunications dans la Région, l'accent étant mis sur les domaines suivants:

- Formulation de politiques de télécommunications
- Réglementation
- Gestion du spectre radioélectrique
- Nouvelles technologies
- Gestion des Télécommunications
- Aspects economico-financiers

- Jouer un rôle de catalyseur pour la mobilisation de ressources et de moyens de formation.

-Planifier et exécuter les activités de formation, d'assistance et de développement devant être entreprises, en maximisant les retombées de ces activités au niveau régional.

- Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et les télécommunications dans la télé-éducation, le travail à distance, la télé-médecine, etc., ainsi que d'autres initiatives tendant à intégrer la région dans la société mondiale de l'information.
- Développer les capacités et l'infrastructure requises pour la production et la mise en oeuvre de programmes de formation à distance dans les pays de la Région.
- Conférence préparatoire de la Conférence mondiale des Radiocommunications de l'UIT (Genève, Suisse, 15 au 26 novembre 1999)

À cette Conférence on a analysé en détail et l'on a actualisé à partir des contributions le texte de la RPC qui comprend les travaux réalisés dans le cadre de chacun des points de l'ordre du jour de la CMR-2000. La CITELE a présenté une proposition commune qui a été insérée partiellement dans le texte du rapport qui sera présenté à la CMR-2000.

6. Activités de formation organisées sous les auspices de l'OEA et de la CITELE

Les activités de la CITELE en matière de formation ont été financées avec les fonds fournis par l'Assemblée générale, soit une somme de US\$ xx (ce coût n'est pas encore indiqué par le Département des bourses en raison d'un problème de comptabilité), ce qui a permis de couvrir 28 bourses. Ces bourses accordent les fonds nécessaires pour payer les billets d'avion (aller-retour) entre le lieu de résidence du boursier et l'endroit où a lieu le cours, les frais d'inscription au stage de formation (y compris le matériel d'enseignement), les frais de logement et de nourriture ainsi que les déplacements locaux.

Cours	Date	Lieu	Nombre de Bourses	Pays participants
Réseau numérique de services intégrés (RDSI)	16 au 20 août	Asunción Paraguay	9	<i>Costa Rica, Colombie, Equateur (2), Guatemala, Nicaragua, Mexique, Panama, Pérou</i>
Systèmes de communications personnelles PCS y WLL	13 au 17 septembre	Lima, Pérou	9	<i>Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay</i>
Gestion de réseaux de télécommunications (TMN)	25 au 29 octobre	San José, Costa Rica	10	<i>Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, EL Salvador, Haïti, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou</i>

Au début de l'année, le Département des bourses de l'OEA a présenté à la CITELE une proposition visant à étendre son soutien à toutes les activités de formation susceptibles d'être appuyées par l'OEA. Il s'agissait d'activités entre l'OEA et les installations de formation assurées sous les auspices d'un pays membre conjointement avec son secteur privé. Dans le cadre de cette activité, chaque organisme apporte sa contribution au coût total prévu pour cette formation.

L'OEA a mis en place une procédure selon laquelle les entités qui souhaitent participer au programme devraient soumettre une demande avant la fin d'août. Ces demandes ont été évaluées postérieurement par le département des bourses et les ressources ont été attribuées pour l'an 2000. Avant l'expiration du délai, les organismes suivants ont été contactés, puisqu'ils avaient affirmé qu'ils réunissaient les conditions établies, pour savoir s'ils souhaitaient présenter une demande:

CTU,
 TEMIC du Canada,
 INETRO du Brazil, et
 USTTI des Etats-Unis.

Seul USTTI a présenté une demande. En l'an 2000, le Département des bourses participera conjointement avec USTTI à quatre activités de formation dans le cadre de ce programme.

7. Relations de Coopération avec des Organismes Internationaux et Régionaux

La coopération entre la CITEL et les organismes internationaux et régionaux a augmenté l'année dernière, l'efficacité des travaux s'étant améliorée du fait qu'on a évité tout double emploi des efforts et qu'on a réduit le temps requis pour résoudre les différends suscités par le débat anticipé auquel donnent lieu de nombreuses questions.

Les principaux travaux de coopération ont été réalisés avec l'Association hispano-américaine des centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET) et avec l'Union internationale des télécommunications (UIT)

En collaboration avec l'AHCJET et l'UIT, la CITEL a rédigé le livre "Le service universel dans les Amériques" qui est un excellent manuel de consultation des différentes possibilités mises en oeuvre ou planifiées pour le service universel dans la région.

En collaboration avec l'UIT, la CITEL a exécuté la deuxième étape d'une banque de données sur les attributions de fréquences dans la région. La réunion de définition des centres d'excellence de l'UIT a également eu lieu et l'on se propose de créer en l'an 2000 une banque de données sur les aspects des télécommunications non inclus dans les banques d'indicateurs qui opèrent actuellement.

Nous ne devons pas oublier non plus l'augmentation de la coordination des travaux avec d'autres organismes régionaux dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de l'an 2000. On procède à une participation mutuelle aux réunions de la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT), de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) et de l'Union africaine des télécommunications (PATU)

8. Situation des Conventions Internationales établies sous l'égide de la CITEL

8.1 Convention de Lima

Cette Convention a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 durant la Cinquième Conférence interaméricaine de télécommunications (CITEL/RES.130 (V-87)) et modifiée en 1988 à la Première Réunion extraordinaire de la CITEL (CITEL/RES.141 (I/E-88)) afin de permettre et de faciliter la participation pleine et entière des États membres de la CITEL. Cette convention permet aux ressortissants d'un État Partie d'opérer le service de radioamateur sur le territoire d'une autre Partie.

Cette Convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original, des ratifications et des adhésions.

Pays Signataires	Date	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
Etats-Unis	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA= ratification
AC= acceptation
AD= adhésion

Les signatures non sujettes à ratification, adhésion ou acceptation: Conformément aux articles 7, paragraphe (a) et 10 de la Convention, les États ci-après sont Parties: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures des États-Unis et de l'Uruguay sont sujettes à ratification, adhésion ou acceptation conformément à l'article 7, paragraphe (b) de la convention.

8.2 Convention Interaméricaine sur la Licence Internationale de Radioamateur (IARP)

Elle a été approuvée en décembre 1994 par la deuxième Réunion du Comité directeur permanent de la CITELE (COM/CITELE RES.5 (II-94). Par la suite, elle a été adoptée à Montrouis, Haïti, durant la Vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES.1316 (XXV-O/95)).

Cette Convention permet à des personnes possédant une licence IARP délivrée par une Partie d'opérer temporairement des stations de radioamateur dans une autre Partie, sans qu'un examen supplémentaire soit nécessaire. Les Parties ne peuvent délivrer qu'à leurs ressortissants des licences permettant d'opérer dans d'autres Parties.

La Convention IARP est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments RA, AC et AD.

Pays Signataires	Date de signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine			03/03/97
Brésil	24/01/97		28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
El Salvador	18/03/99		
États-Unis	08/06/95		
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/96		

9. Budget de la CITEL

9.1 Budget et exécution pour 1998

	Allocations	Allocations Modifiées	Utilisées au 10/99
Voyages	50,8	97,6	85,6
Préparation de documents	41,4	45,1	2,1
Equipement et fournitures de bureau	30,1	23,1	17,1
Edifice et entretien	22,7	29,7	43,8
Traducteurs, interprètes, personnel d'appui	114,9	20,0	88,2
Autres	9,6	78,9	8,8
Total partiel	269,5	294,4	245,6
Personnel du Secrétariat exécutif	411,6	380,5	287,6
TOTAL	681,1	674,9	533,2

9.2 Budget pour 1999

Durant sa réunion de juin 1999, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté pour l'année 2000 une allocation de US\$678,7 sur son Fonds ordinaire pour la CITEL.

	Allocation 1999 en US\$	Allocation 2000 en US\$	Écart en pourcentage entre les budgets de 1999 et de 2000
Dépenses du personnel	411,6	423,7	
Dépenses pour les activités	269,5	255,0	
TOTAL	681,1	678,7	-0,48

La colonne (1) indique le budget estimé pour la CITEL le 26 novembre 1997, lequel sert de base à l'élaboration du budget destiné à la Cinquième Réunion du COM/CITEL (1er au 5 décembre, Punta del Este, Uruguay) et qui est présenté dans la colonne (2).

(3) indique une autre réduction et une modification de la distribution sous l'effet d'une augmentation des salaires des fonctionnaires de la classe Services généraux.

(4) indique une réduction réalisée par la Commission des questions administratives et budgétaires de l'OEA en juin 1998.

(5) indique le budget adopté pour la CITELE au cours de l'Assemblée extraordinaire de l'OEA tenue en novembre de 1998.

9.3 Bourses

Une somme de US\$ xx (valeur non encore remise par le Département des bourses de l'OEA) a été allouée à la CITELE en 1999. Voir le détail au chapitre 6 du présent rapport.

9.4 Financement externe

Tout organisme opérationnel ou organisation scientifique ou industriel reconnu peut devenir membre associé d'un Comité consultatif permanent moyennant l'approbation de l'État membre de la CITELE où il est établi. L'État membre appartenant au CCP concerné présente les demandes des organismes qui souhaitent devenir Membres d'un CCP en indiquant l'unité de contribution choisie. Depuis le 1er janvier 1999, la valeur d'une unité de contribution est égale à \$2,000 des États-Unis.

Au 15 novembre 1999, la CITELE a reçu des membres associés un total de US\$348,779. Ce montant a été distribué de la manière suivante:

	CCP.I	CCP.II	CCP.III
1999	132,596	20,292	195,891

Le total des contributions non encore versées pour 1999 est de US\$149,173:

	CCP.I	CCP.II	CCP.III
1999	59,841	5,710	83,622

CITELE compte 241 membres associés qui donnent 257 unités. Nous voulons souligner qu'il existe un certain retard dans les paiements de 1994 à 1998:

	CCP.I	CCP.II	CCP.III	TOTAL
1994-98	34,433	4,052	45,183	83,668

Le tableau suivant indique l'utilisation du financement externe, pour chaque CCP, en dollars des États-Unis, au 15 novembre 1999:

Comité	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
CCP.I			

Solde au 1/1/99	102,303		
Recettes au 11/15/99	<u>132,596</u>		
Total partiel	234,899	121,729	113,170
CCP.II			
Solde au 1/1/99	29,358		
Recettes au 11/15/99	<u>20,292</u>		
Total partiel	49,650	30,358	19,292
CCP.III			
Solde au 1/1/99	229,520		
Recettes au 11/15/99	<u>195,891</u>		
Total partiel	425,411	263,795	161,616
TOTAL	709,960	415,882	294,078

10. Suivi du Plan stratégique de la CITELE

Durant la Huitième réunion du Comité Directeur Permanent de la CITELE (Guayaquil, Equateur, 13-17 décembre 1999) a été adoptée l'actualisation du Plan stratégique de la CITELE au moyen d'une révision devant être réalisée périodiquement.

Nous présentons ci-après un résumé de la situation des points les plus saillants des priorités stratégiques approuvées pour la période 1999-2003:

1. Consolider la CITELE en tant qu'organisation régionale reconnue dans le contexte mondial des télécommunications.
2. Accélérer le développement des télécommunications dans les États membres.
3. Consolider l'aspect administratif de la CITELE orienté vers l'efficacité.
4. Améliorer les mécanismes de diffusion de la CITELE.
5. Promouvoir la formation et le transfert de technologie entre les États membres.
6. Promouvoir le développement économique, social et culturel des États membres.

11. Calendrier des Réunions de la CITELE en 2000

Le calendrier des réunions de l'an 2000 a été adopté lors de la Huitième réunion du COM/CITELE. Au moment de l'élaboration de ce document (24 novembre 1999), les seules dates disponibles sont:

Troisième Forum du CCP.I 14-16 février Lieu à désigner

Quinzième Réunion du CCP.III: Huitième Réunion du CCP.II et Forum sur la politique de radiodiffusion des Amériques	6-10 Mars	Mar de Plata, Argentina
	Août	Lieu à désigner

12. Résolutions et Recommandations à être envoyées à l'Assemblée générale de la OEA

Project de résolution: "La réponse de la Commission Interaméricaine de Télécommunications an mandat pour du Sommet des Amériques.

ANNEXES

- A. Membres Associés
- B. Titres des Résolutions, Recommandations et Décisions adoptées en 1999
- C. Résolution: COM/CITEL/RES.88 (VIII-99) "Notification à l'Assemblée Générale de l'OEA au sujet des réalisations de la CITEL en 1999.

A. MEMBRES ASSOCIÉS

Date: 15 novembre 1999

PAYS	NOM DE LA COMPAGNIE	CCP.I	CCP.II	CCP.III
COUNTRY	NAME OF COMPANY	PCC.I	PCC.II	PCC.III
ARGENTINE	ALCATEL TECHINT S.A.			1.0
ARGENTINE	AT&T S.A. Argentina	1.0		1.0
ARGENTINE	ASOCIACION RADIOFUSORAS PRIVADAS ARGENTINAS A.R.P		1.0	
ARGENTINE	CAMARA ARGENTINA DE DESARROLLO	1.0	1.0	1.0
ARGENTINE	CAMARA ARGENTINA DE TELEFONIA Y AFINES	1.0		
ARGENTINE	CIA. IMPSAT S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	CICOMRA	1.0	1.0	1.0
ARGENTINE	COMPANIA DE TELEFONOS DEL INTERIOR S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	COMPANIA ERICSSON S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	EXPERT TELECOMUNICACIONES DE ARGENTINA S.A.			1.0
ARGENTINE	GAUSS S.A.	1.0		
ARGENTINE	METROCED TELECOMUNICACIONES S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	MOTOROLA de Argentina S.A.			1.0
ARGENTINE	MOVICOM	1.0		1.0
ARGENTINE	NEC Argentina S.A.			1.0
ARGENTINE	NOKIA ARGENTINA S.A.			1.0
ARGENTINE	NORTHERN TELECOM DE ARGENTINA S.A.			1.0
ARGENTINE	QUALCOMM International			1.0
ARGENTINE	SIEMENS	1.0		1.0
ARGENTINE	SKY STATION INTERNATIONAL			1.0
ARGENTINE	TELECOM ARGENTINA	1.0		1.0
ARGENTINE	TELECOM PERSONAL S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	TELEFONICA ARGENTINA	1.0		1.0
ARGENTINE	TELINTAR S.A.	1.0		1.0
ARGENTINE	WORLDSPACE,INC.		2.0	
ARGENTINE	VIDEO CABLE COMUNICACION S.A.	1.0	1.0	1.0
BRÉSIL	ALCATEL TELECOMUNICACOES	1.0		1.0
BRÉSIL	BCP TELECOMUNICACOES S.A.	1.0		1.0
BRÉSIL	BOSCH - TELEMULTI			1.0
BRÉSIL	ERICSSON TELECOMUNICACOES S.A.	2.5		2.5
BRÉSIL	IRIDIUM SUDAMERICA-BRASIL LTADA	1.0		1.0
BRÉSIL	KF TECNOLOGIA			1.0
BRÉSIL	LUCENT TECHNOLOGIES LTDA			3.0

BRÉSIL	MOTOROLA DO BRASIL	1.0		1.0
BRÉSIL	NEC DO BRASIL S.A.	1.0	1.0	1.0
BRÉSIL	PNC DO BRASIL S.A.			1.0
BRÉSIL	PROMON ELETRONICA LTDA.			1.0
BRÉSIL	QUALCOMM DO BRASIL S.A.			1.0
BRÉSIL	SIEMENS	1.0		1.0
BRÉSIL	TELEDESIC DO BRASIL	1.0		1.0
BRÉSIL	TRIMBLE BRASIL LIMITADA			1.0
BRÉSIL	EMBRATEL	1.0		1.0
BRÉSIL	HEWLETT-PACKARD COMPUTADORES LTDA	1.0		
BRÉSIL	CANBRA TELEFONICA S.A.			1.0
CANADA	IRIDIUM CANADA INC.			1.0
CANADA	NORTEL NETWORKS	1.0		1.0
CANADA	SKY STATION CANADA INC.			1.0
CANADA	AGRA SYSTEMS LIMITED			1.0
CANADA	SR Telecom Inc.	1.0		1.0
CANADA	TELEGLOBE INC	1.0		
CHILI	ALCATEL DE CHILE S.A.	1.0		1.0
CHILI	ERICSSON DE CHILE	1.0		1.0
CHILI	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1.0		1.0
COLOMBIE	ANDESAT S.A. E.M.A.			1.0
COLOMBIE	ALCATEL DE COLOMBIA S.A.			1.0
COLOMBIE	CAMARA COLOMBIANA DE INFORMATICA Y TELECOM.	1.0		1.0
COLOMBIE	CELU MOVIL S.A.	1.0		1.0
COLOMBIE	EMPRESAS MUNICIPALES DE CALI - EMCALI			1.0
COLOMBIE	EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA	1.0		1.0
COLOMBIE	ERICSSON DE COLOMBIA	1.0		1.0
COLOMBIE	MOTOROLA			1.0
COLOMBIE	OCCIDENTE Y CARIBE CELULAR S.A, OCCEL	1.0		
COLOMBIE	SIEMENS S.A.	1.0		1.0
COLOMBIE	TELECOM	1.0	1.0	1.0
COLOMBIE	EMPRESAS PUBLICAS DE MEDELLIN E.S.P.	1.0		1.0
COLOMBIE	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1.0		
COSTA RICA	MOTOROLA DE COSTA RICA S.A.			1.0
COSTA RICA	ERICSSON DE COSTA RICA			1.0
EQUATEUR	ERICSSON DEL ECUADOR	1.0		1.0
EQUATEUR	ETAPA	1.0		
EQUATEUR	IRIDIUM DEL ECUADOR	1.0		
EQUATEUR	MOTOROLA DEL ECUADOR			1.0
EQUATEUR	OTECEL/BELLSOUTH			1.0
EQUATEUR	PACIFICTEL S.A.	1.0		1.0
EQUATEUR	ORGANIZACION DE ASOCIADOS Y EMPRESAS DE TELEVISION PAGADAS DE IBEROAMERICA - TEPAL		1.0	
EL SALVADOR	TELEMOVIL EL SALVADOR S.A.			1.0
MEXIQUE	ALCATEL-INDETEL			2.0
MEXIQUE	Empresa Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (SATMEX)			1.0
MEXIQUE	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1.5		1.5
MEXIQUE	ESTACIONES ESTRATOSFERICAS DE MEXICO, S.A. DE C.V.			1.0
MEXIQUE	GLOBALSTAR DE MEXICO			1.0
MEXIQUE	GURRIA Y RAMIREZ DE ARELLANO S.A			1.0

MEXIQUE	IMPSAT, S.A. DE C.V.			1.0
MEXIQUE	IRIDIUM DE MEXICO, S.A. de C.V.			1.0
MEXIQUE	LEO ONE PANAMERICANA S.A. de C.V.			1.0
MEXIQUE	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. DE C.V.	2.0		2.0
MEXIQUE	MOTOROLA	1.0		1.0
MEXIQUE	NEC DE MEXICO, S.A.	1.0		1.0
MEXIQUE	NORTEL NETWORKS DE MEXICO, S.A. DE C.V.			1.0
MEXIQUE	PEGASO PCS, S.A. DE C.V.	1.0		1.0
MEXIQUE	SIEMENS, S.A. DE C.V.			2.0
MEXIQUE	SISTECEL, S.A. DE C.V.	1.0		1.0
MEXIQUE	TELEFONOS DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1.0		1.0
MEXI QUE	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A DE C.V	1.0		1.0
MEXIQUE	AXTEL S.A. DE C.V.	1.0		1.0
MEXIQUE	CORPORACION NACIONAL DE RADIOCOMUNICACIONES, S.A. DE C.V.			1.0
MEXIQUE	NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V.			1.0
NICARAGUA	ENITEL-EMPRESA NICARAGUENSE DE TELEC.	1.0		
PANAMA	CABLE& WIRELESS DE PANAMA S.A.	1.0		
PARAGUAY	TELECEL S.A.	1.0		1.0
PARAGUAY	ADMINISTRACION NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES - ANTELCO	1.0		1.0
PARAGUAY	NUCLEO S.A.	1.0		1.0
PÉROU	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1.0		1.0
PÉROU	TELE 2000 S.A.	1.0		1.0
REP.DOMINICANE	CODETEL	1.0		
ETATS-UNIS	MOTOROLA INC.	1.0		1.0
ETATS-UNIS	NORTEL NETWORKS	1.0		1.0
ETATS-UNIS	WORLD SPACE, INC.			1.0
ETATS-UNIS	AT&T	1.0		1.0
ETATS-UNIS	BELLSOUTH CORPORATION	1.0		1.0
ETATS-UNIS	BOSCH TELECOM, INC.	1.0	1.0	1.0
ETATS-UNIS	CARIBBEAN LATIN AMERICAN ACTION	1.0		
ETATS-UNIS	CISCO SYSTEMS INC.	1.0		
ETATS-UNIS	COMMITTEE T-1 TELECOMMUNICATIONS	1.0		
ETATS-UNIS	COMSAT WORLD SYSTEMS	1.0		1.0
ETATS-UNIS	FINAL ANALYSIS COMMUNICATIONS SERVICES, INC.			1.0
ETATS-UNIS	GLENAYRE ELECTRONICS, INC.	1.0		1.0
ETATS-UNIS	GLOBAL ONE	1.0		
ETATS-UNIS	GTE CORPORATION	1.0		
ETATS-UNIS	HUGHES NETWORK SYSTEMS			1.0
ETATS-UNIS	ICG SATELLITE SERVICES, INC.			1.0
ETATS-UNIS	ICO GLOBAL COMMUNICATIONS SERVICES, INC	1.0		1.0
ETATS-UNIS	IBM LATIN AMERICAN	1.0		
ETATS-UNIS	IMTA			1.0
ETATS-UNIS	IRIDIUM LCC	1.0		1.0
ETATS-UNIS	LEO ONE USA			1.0
ETATS-UNIS	LOCKHEED-MARTIN CORP			1.0
ETATS-UNIS	LORAL SPACE & COMMUNICATIONS, INC. (LORA)			1.0
ETATS-UNIS	LUCENT TECHNOLOGIES	1.0		1.0

ETATS-UNIS	MCI COMMUNICATIONS CORPORATION	1.0		
ETATS-UNIS	NOKIA INC.	1.0		1.0
ETATS-UNIS	ORBCOMM GLOBAL, LP.			1.0
ETATS-UNIS	PAN AM SAT L.P	1.0		1.0
ETATS-UNIS	QUALCOM, INC	1.0		1.0
ETATS-UNIS	SKY BRIDGE L.L.C.			1.0
ETATS-UNIS	SKY STATION INTERNATIONAL, INC.			1.0
ETATS-UNIS	SOUTHWESTERN BELL CORPORATION	1.0		
ETATS-UNIS	TADIRAN TELECOMMUNICATIONS INC.			1.0
ETATS-UNIS	TELECOMMUNICATIONS INDUSTRY ASSOCIATION (TIA)	1.0		1.0
ETATS-UNIS	TELEDESIC LLC			1.0
ETATS-UNIS	TELEGLOBE	1.0		
ETATS-UNIS	ERICSSON INCORPORATED	1.0		2.0
ETATS-UNIS	TRIMBLE NAVIGATION LIMITED			1.0
ETATS-UNIS	UNITED STATES GPS INDUSTRY COUNCIL			1.0
ETATS-UNIS	UNIVERSAL WIRELESS COMMUNICATIONS			1.0
ETATS-UNIS	VIATEL GLOBAL COMMUNICATIONS	1.0		
ETATS-UNIS	CONCERT GLOBAL COMMUNICATIONS	1.0		1.0
ETATS-UNIS	TELECOMMUNICATION AND INFORMATION POLICY INST.	1.0	1.0	1.0
ETATS-UNIS	BELLSOUTH INTERNATIONAL	1.0		
ETATS-UNIS	ARRAYCOMM, INC.	1.0		1.0
ETATS-UNIS	CDMA DEVELOPMENT GROUP			1.0
ETATS-UNIS	WINSTAR COMMUNICATIONS, INC.			1.0
ETATS-UNIS	STANFORD TELECOMMUNICATION, INC.			1.0
ETATS-UNIS	THE BOEING COMPANY			1.0
URUGUAY	ANDEBU (ASOC.NACIONAL DE BROADCASTER)		1.0	
VENEZUELA	AT&T ANDINOS S.A.	2.0		2.0
VENEZUELA	CIA. ANONIMA NACIONAL TELEFONOS - CANTV	1.0	1.0	1.0
VENEZUELA	CIA. IMPSAT S.A.			1.0
VENEZUELA	COMPANIA ERICSSON S.A.	2.0		2.0
VENEZUELA	IRIDIUM SUDAMERICANA			1.0
VENEZUELA	MOTOROLA			1.0
VENEZUELA	TELCEL CELULAR, C.A.	1.0		1.0

B. TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES EN 1999

Note: Les résolutions, recommandations et décisions de la Quatorzième réunion du CCP.III.et de la Huitième réunion du Comité directeur permanent de COM/CITEL n'ont pas été incorporées.

B.1 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS

RÉSOLUTIONS

- CCP.I/RES.58 (X-99) SÉMINAIRE SUR LES MÉTHODES ET SCHÉMAS DE COÛTS DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL
- CCP.I/RES.59 (X-99) QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ, HOMOLOGATION ET ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE APPLIQUÉS PAR LES MEMBRES DE LA CITEL AUX ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
- CCP.I/RES.60 (X-99) INFORMATION POUR LE LIVRE SUR LE SERVICE UNIVERSEL DANS LES AMÉRIQUES
- CCP.I/RES.61 (X-99) CRÉATION D'UN GROUPE AD HOC SUR L'ANALYSE STRATÉGIQUE DU CCP.I
- CCP.I/RES.62 (X-99) CONSTITUTION D'UNE COORDINATION POUR LA QUESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR IP
- CCP.I/RES.63 (X-99) ACTUALISATION DU LIVRE BLEU "POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES AMÉRIQUES"
- CCP.I/RES.64 (X-99) CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PROMOTION DE L'INFRASTRUCTURE GLOBALE DE L'INFORMATION DANS LES AMÉRIQUES (CTPIGIA)
- CCP.I/RES. 65 (X-99) RÉSEAUX INTELLIGENTS – ENSEMBLE DE CAPACITÉS 2
- CCP.I/RES.66 (X-99) LA NOUVELLE VISION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU SEIN DE LA CITEL
- CCP.I/RES.67 (X-99) DEMANDE D'INFORMATION SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE
- CCP.I/RES.68 (X-99) UTILISATION DU SYSTÈME DE SIGNALISATION NO 7 POUR UNE APPLICATION NATIONALE
- CCP.I/RES.69 (X-99) PCS FAIBLE PUISSANCE DANS LA BANDE 1910-1930 MHz QUI RESPECTE LE CADRE TECHNIQUE ET DE PROCÉDURE DÉFINI DANS LA CCP.III/REC.33 (IX-97)
- CCP.I/RES.70 (X-99) ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
- CCP.I/RES.71 (XI-99) DOCUMENT DE NORMES COORDONNÉES POUR LES SYSTÈMES SANS FIL FAIBLE VITESSE DANS LA BANDE 1910-1930 MHz
- CCP.I/RES.72 (XI-99) DOCUMENT DE NORMES COORDONNÉES POUR LES SYSTÈMES D'ACCÈS SANS FIL FIXE (FWA) DANS LA BANDE 1910 – 1930 MHz
- CCP.I/RES.73 (XI-99) DIRECTIVES DE LA CITEL SUR LES HOMOLOGATIONS
- CCP.I/RES.74.(XI-99) L'APPROBATION DES DIRECTIVES POUR L'ÉLABORATION D'UN ACCORD DE RECONNAISSANCE MUTUELLE POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (ARM) DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES AMÉRIQUES
- CCP.I/RES.75.(XI-99) L'APPROBATION DU TEXTE D'UN ACCORD INTERAMÉRICAIN DE RECONNAISSANCE MUTUELLE POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (ARM) DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
- CCP.I/RES.76 (XI-99) APPROBATION DU LIVRE SUR LE SERVICE UNIVERSEL DANS LES AMÉRIQUES
- CCP.I/RES.77 (XI-99) DIRECTIVES ET PRATIQUES DE LA CITEL POUR LA RÉGLEMENTATION DE L'INTERCONNEXION

CCP.I/RES.78 (XI-99)	DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR SUR LES "APPLICATIONS DÉVELOPPÉES SUR L'INFRASTRUCTURE GLOBALE DE L'INFORMATION"
CCP.I/RES.79 (XI-99)	CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR L'ÉTUDE ET LA DÉFINITION DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS REPOSANT SUR LA TECHNOLOGIE IP
CCP.I/RES.80 (XI-99)	ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: SERVICES PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/RES.81 (XI-99)	L'ORGANISATION DU TROISIÈME FORUM CITEL/CCP.I DE LA CITEL "LA CONVERGENCE DE SERVICES, INFRASTRUCTURE ET CADRE DE RÉGLEMENTATION POUR GARANTIR L'ACCÈS AUX RÉSEAUX FONDÉS SUR L'IP, UNE NOUVELLE VISION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES AMÉRIQUES"
CCP.I/RES.82 (XI-99)	APROBATION ET DIFFUSION DES PROPOSITIONS CONJOINTES DES AMÉRIQUES À L'UIT-T WTS-2000.

RECOMMANDATIONS

CCP.I/REC.4 (X-99):	DÉTERMINATION DE NORMES TÉLÉPHONIQUES DE L'INTERNET
CCP.I/REC.5 (XI-99)	AMÉLIORATIONS DANS L'ACCÈS À L'INFORMATION DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES
CCP.I/REC.6 (XI-99)	SIGNALISATION PAR CANAL COMMUN N° 7 POUR L'INTERCONNEXION ENTRE LES RÉSEAUX NATIONAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/REC.7 (XI-99)	PREMIER PROJET PILOTE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE POUR LES AMÉRIQUES

DÉCISIONS

CCP.I/DEC.18 (X-99)	ACHÈVEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
CCP.I/DEC.19 (X-99)	ÉLABORATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CITEL
CCP.I/DEC.20 (X-99)	RÉITÉRATION DES QUESTIONNAIRES DES RAPPORTEURS SUR LA RÉGLEMENTATION DANS L'INTERCONNEXION ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL
CCP.I/DEC.21 (X-99)	ENVOI D'UN QUESTIONNAIRE SOLLICITANT DES INFORMATIONS SUR LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DES PAYS DE LA CITEL
CCP.I/DEC.22(XI-99)	ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE CHARGÉ DU RAPPORT SUR LES ACCORDS DE RECONNAISSANCE (ARM)
CCP.I/DEC.23 (X-99)	ACHÈVEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE AD HOC SUR L'ANALYSE STRATÉGIQUE DU CCP.I
CCP.I/DEC.24 (XI-99)	PLAN STRATÉGIQUE DU CCP.I
CCP.I/DEC.25 (XI-99)	MODÈLE D'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'OE-1 ET D'AUTRES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET SEMI-OFFICIELS

B.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIODIFFUSION

RESOLUTIONS

CCP.II/RES.22 (V-99)	MODIFICATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RADIODIFFUSION SONORE NUMÉRIQUE
CCP.II/RES.23 (V-99)	ORDRE DU JOUR DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II RADIODIFFUSION
CCP.II/RES.24 (V-99)	ACTUALISATION DU LIVRE BLEU: POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES AMÉRIQUES
CCP.II/RES.25 (V-99)	REPRÉSENTATION DU CCP.II À DES FORUMS DE RADIODIFFUSION
CCP.II/RES.26 (V-99)	CALENDRIER D'ACTIVITÉS DU CCP.II
CCP.II/RES.27 (V-99)	PLAN DE TRAVAIL DU SYSTÈME DE RADIODIFFUSION SONORE NUMÉRIQUE
CCP.II/RES.28 (V-99)	CRÉATION DU FORUM SUR LA POLITIQUE DE RADIODIFFUSION DES AMÉRIQUES
CCP.II/RES.29 (V-99)	POINTS DE VUE COMMUNS DE LA CITEL AU SUJET DE QUESTIONS RELATIVES À LA RADIODIFFUSION TERRESTRE
CCP.II/RES.30 (V-99)	CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA MISE EN OEUVRE DU SERVICE DE TÉLÉVISION NUMÉRIQUE
CCP.II/RES.31 (V-99)	CHANGEMENT APPORTÉ AU NOM ET AU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION MULTIPOINT LOCAL

DÉCISIONS

CCP.II/DEC.13 (V-99)	MISE EN OEUVRE DES NORMES INTERNATIONALES ET CONTRÔLE DU SPECTRE RADIOÉLECTRIQUE
CCP.II/DEC.14 (V-99)	QUESTIONS LIÉES À LA RADIODIFFUSION À LA CAM-2000
CCP.II/DEC.15 (V-99)	DIFFUSION DES ACTIVITÉS DE LA CITEL.

C.3 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT III: RADIOCOMMUNICATIONS

RESOLUTIONS

CCP.III/RES.80 (XII-99)	SÉMINAIRE SUR L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE CELLULAIRE INSTALLÉE POUR OFFRIR DES SERVICES D'ACCÈS SANS FIL FIXE DANS LES AMÉRIQUES"
CCP.III/RES.81 (XII-99)	PROCÉDURE POUR LA REPRÉSENTATION DU CCP.III DANS LES GROUPES DE TRAVAIL D'AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX AFIN D'ÉCHANGER LES INFORMATIONS SUR LES PROPOSITIONS COMMUNES LORS DES PRÉPARATIFS DES CONFÉRENCES MONDIALES DES RADIOCOMMUNICATIONS (CMR) DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)
CCP.III/RES.82 (XII-99)	CRÉATION D'UN GROUPE AD HOC POUR EXAMINER LA PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS COMMUNES AUPRÈS DE L'UIT-R
CCP.III/RES.83 (XII-99)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA TREIZIÈME RÉUNION DU CCP.III
CCP.III/RES.84 (XII-99)	PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE BANQUE DE DONNÉES POUR LES STATIONS TERRIENNES DANS LES AMÉRIQUES

- CCP.III/RES.85 (XII-99) CRÉATION D'UN GROUPE AD HOC POUR UNIFIER LES GROUPES DE TRAVAIL RELATIFS AUX SYSTÈMES À SATELLITES
- CCP.III/RES.86 (XII-99) LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ORGANISATION DE SÉMINAIRES
- CCP.III/RES.87 (XIII-99) SÉMINAIRE SUR L'ACCÈS SANS FIL FIXE À LARGE BANDE FONCTIONNANT AU-DESSUS DES 20 GHz
- CCP.III/RES.88 (XIII-99) PROCÉDURE POUR LA REPRÉSENTATION DU CCP.III AUX GROUPES DE TRAVAIL D'AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX AFIN D'ÉCHANGER DES AVANT-PROJETS DE PROPOSITIONS COMMUNES LORS DES PRÉPARATIFS DES CONFÉRENCES MONDIALES DE RADIOCOMMUNICATIONS DE L'UIT.
- CCP.III/RES.89 (XIII-99) METHODE D'IDENTIFICATION DE SPECTRE POUR LES SYSTÈMES D'ACCÈS SANS FIL FIXE DANS LES AMÉRIQUES
- CCP.III/RES.90 (XIII-99) SYSTÈMES SANS FIL À LARGE BANDE FONCTIONNANT DANS LA GAMME DE FRÉQUENCES DE 24 GHz
- CCP.III/RES.91 (XIII-99) CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AUX SYSTÈMES À SATELLITES POUR LA PRESTATION DE SERVICES FIXES ET MOBILES
- CCP.III/RES.92 (XIII-99) ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DU CCP.III
- CCP.III/RES.93 (XIII-99) CRÉATION D'UNE BANQUE DE DONNÉES SUR LES POLITIQUES, CRITÈRES, PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, NORMES ET TARIFS QU'APPLIQUENT LES ÉTATS MEMBRES DE LA CITEL POUR ACCORDER DES CONCESSIONS, LICENCES ET AUTORISATIONS POUR L'USAGE DU SPECTRE RADIOÉLECTRIQUE ET LES POSITIONS ORBITALES DES RÉSEAUX À SATELLITE
- CCP.III/RES.94 (XIII-99) ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION COMMUNE COMME DOCUMENT D'ENTRÉE DE LA CITEL /CC.III POUR LA RPC DE NOVEMBRE 1999, DANS LE CADRE DU CHAPITRE 1 – IMT-2000.

RECOMMANDATIONS

- CCP.III/REC.42 (XII-99) MISE À DISPOSITION DE CANAUX RADIOÉLECTRIQUES POUR LES SYSTÈMES RADIOÉLECTRIQUES NUMÉRIQUES POINT À POINT FONCTIONNANT DANS LA GAMME DE 360-390 MHz
- CP.III/REC.43 (XII-99) UTILISATION ET PARTAGE DE LA BANDE DE FRÉQUENCES DE 1610-1626,5 MHz POUR LES SMS/NOSG
- CCP.III/REC.44 (XII-99) PARTAGE DE SYSTÈMES À SATELLITES GEOS
- CCP.III/REC.45 (XII-99) SYSTÈMES ET DISPOSITIFS RADIOÉLECTRIQUES FAIBLE PUISSANCE FONCTIONNANT DANS PLUSIEURS GAMMES DE FRÉQUENCES
- CCP.III/REC.46 (XII-99) CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT POUR LES DISPOSITIFS RADIOÉLECTRIQUES À FAIBLE PUISSANCE
- CCP.III/REC.47 (XII-99) PLAN DE BANDES DE FRÉQUENCES POUR SYSTÈMES DE FWA DANS LA GAMME DE 3400-3700 MHz
- CCP.III/REC.48 (XII-99) PRINCIPES DE SPECTRE POUR LA COMPOSANTE DE SATELLITE DE IMT-2000, DANS LE CADRE DU POINT 1.6.1 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CMR-2000
- CCP.III/REC.49 (XII-99) FACILITER LE MOUVEMENT TRANSFRONTIÈRE DES TERMINAUX DES GMPCS DANS LES AMÉRIQUES
- CCP.III/REC.50 (XIII-99) TECHNOLOGIES DES RÉSEAUX VSAT
- CCP.III/REC.51 (XIII-99) UTILISATION DE LA BANDE DE 401-406 MHz PAR LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS DES SERVICES MÉDICAUX

- CCP.III/REC.52 (XIII-99) MANDATS DU SOMMET DES AMÉRIQUES ET LES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA CITEL EN EXÉCUTION DESDITS MANDATS
- CCP.III/REC.53 (XIII-99) SYSTÈMES SANS FIL À LARGE BANDE FONCTIONNANT DANS LA GAMME DE FRÉQUENCES DE 38 GHz
- CCP.III/REC.54 (XIII-99) COORDINATION DES RÉSEAUX SFS OSG DANS LES BANDES C ET KU.

DÉCISIONS

- CCP.III/DEC.29 (XIII-99) DEMANDES DE COMMENTAIRES SUR LES DOCUMENTS DE COORDINATION DE NORMES FIGURANT DANS LE DOCUMENT 1332 REV.1 DANS LE CONTEXTE DES SYSTÈMES FAIBLE PUISSANCE ET DES SYSTÈMES D'ACCÈS PUBLIC SANS FIL FIXE DANS LA BANDE 1910-1930 MHz.
- CCP.III/DEC.30 (XIII-99) MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DU GMPCS-MOU DANS LES AMÉRIQUES
- CCP.III/DEC.31 (XIII-99) RAPPEL DE CARACTÉRISTIQUES DE BASE DE DISPOSITIFS FAIBLE PUISSANCE ET CONCEPTS RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX DE CES DISPOSITIFS.

c. ANNEXE

COM/CITEL/RES 88 (VIII-99)¹

NOTIFICATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA AU SUJET DES RÉALISATIONS DE LA CITEL EN 1999

La VIIIe réunion du Comité directeur permanent de COM/CITEL,

CONSIDÉRANT:

Les résultats appréciables obtenus en exécution du mandat reçu du Sommet des Amériques.

DÉCIDE:

D'inclure le Projet de Résolution ci-joint au Rapport annuel de la CITEL qui sera envoyé à l'Assemblée générale de l'OEA.

¹ Document de référence: COM/CITEL/doc. 489/99 rev.3

PROJET DE RÉSOLUTION
LA RÉPONSE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS AU MANDAT RECU DU SOMMET DES AMÉRIQUES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU:

Le rapport annuel de la CITELE pour 1999, COM/CITELE/doc.479/99 corr. 1

CONSIDÉRANT:

a) Que le Deuxième Sommet des Amériques des Chefs d'État et de gouvernement réalisé à Santiago de Chili en avril 1998 (le Sommet) a chargé la CITELE et les gouvernements des États membres de l'OEA d'exécuter le mandat consistant à renforcer les télécommunications dans le continent;

b) Que les mandats confiés à la CITELE par le Sommet comprennent: (1) le développement et la promotion, de concert avec le secteur privé, d'applications sur réseaux électroniques afin d'appuyer l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural durable, ainsi que le commerce électronique et d'autres applications; (2) des études de la coordination des normes concernant l'infrastructure des télécommunications, afin de répondre aux besoins d'interconnexion du réseau et d'appuyer la mise en oeuvre de nouvelles applications dans le contexte régional (3) le développement de règlements uniformes entre les pays membres pour la promotion d'une uniformité dans les processus d'homologation de l'équipement de télécommunications par l'établissement d'un cadre pour un Accord de Reconnaissance Mutuelle (ARM);

c) Que, durant l'année 1999, la CITELE a pu faire de grands progrès dans la mise en oeuvre de ces mandats en réalisant les activités suivantes: (1) l'adoption d'un livre de référence sur le Service universel dans les Amériques, élaboré conjointement avec l'UIT et AHCIET; (2) l'appui à un Accord de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des procédures; (3) l'approbation d'une version actualisée du **Livre Bleu** (un livre de référence produit de concert avec l'UIT et qui contient des recommandations sur les politiques de télécommunications destinées aux États membres de la CITELE); (4) adoption d'une recommandation qui exhorte les États membres de la CITELE à déclarer que l'INTERNET est une priorité pour offrir à tous les citoyens l'égalité des chances d'accéder à l'information et aux connaissances; (5) l'élaboration de directives et de pratiques pour les règlements sur l'interconnexion; (6) l'adoption et la présentation à l'UIT des propositions communes pour la Conférence mondiale des radiocommunications, l'Assemblée de Normalisation des télécommunications mondiales, la Conférence de plénipotentiaires et la Conférence mondiale pour le développement des télécommunications; (7) l'achèvement d'un projet pilote sur l'enseignement à distance; (8) le lancement d'un programme pour stimuler et faciliter la mise en place du commerce électronique dans les États membres de la CITELE; (9) la formulation et l'adoption d'un cadre pour une meilleure coopération avec d'autres organismes régionaux et internationaux de télécommunications; (10) l'élaboration de documents de normes coordonnées dans les domaines suivants: les Réseaux intelligents, les Communications sans fil et le Système de signalisation numéro 7.

DÉCIDE:

1. De prendre note des réalisations de la CITELE dans le sens de la mise en oeuvre des mandats du Sommet en matière de télécommunications, telles que décrites dans le rapport annuel de la CITELE pour 1999, et de l'en féliciter.
2. De prier instamment la CITELE de continuer à améliorer ses programmes et activités afin d'achever l'exécution des mandats du Sommet.
3. De prier instamment les États membres de l'OEA à participer au programme d'activités de la CITELE liées aux mandats du Sommet.